

Rapport d'Activité

**Service d'Accompagnement Vers
et Dans l'Habitat (SAVDH)**

2018



Sommaire

1. PRESENTATION DU SERVICE	3
2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2018	6
1. Faits marquants	6
2. Ressources Humaines	6
3. Evaluation / démarche qualité	7
4. Données quantitatives	7
3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE	8
1. Typologie des personnes accompagnées	8
a) Sexe / âge (cumul sur l'année)	8
b) Composition familiale	9
c) Nationalité des personnes accompagnées	10
d) Situation administrative des personnes accompagnées dans le dispositif	12
Situation administrative des personnes en CHU CHRS	12
2. Information sur les personnes entrantes dans le dispositifs	14
3. Informations sur les personnes sortantes du dispositif	14
a) Nombre et motifs de sorties des personnes relevant	14
b) Durée de séjour	15
4. L'ACCOMPAGNEMENT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1. Modalités d'accompagnement	16
a) Aide financière	16
b) Actions collectives	16
2. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	17
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

1. PRESENTATION DU SERVICE

SAVDH HEBERGEMENT	
Adresse	53 rue Dubois-Crancé 69600 Oullins
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	0478501605
Fax	0478501001
Email	siege@alynea.org
Nom du directeur	Jérôme COLRAT
N° finess	690000001101494061
Convention collective	
Date de création du service	Automne 2013

Mme E

Originaire d'Angola, Madame est arrivée en France avec ses deux grandes filles dans le cadre d'une demande d'asile. En effet la famille était menacée au pays en lien avec leurs opinions politiques. A la suite de la disparition de Monsieur, Madame décide de quitter le pays pour la France avec l'aide d'un passeur. Elle arrive à Lyon le 1 octobre 2009. Une demande d'asile a été déposée à son arrivée en France, elle a été déboutée fin 2011.

En 2012 Madame sollicite une régularisation au motif des liens privés et familiaux en France. Elle a eu un refus assorti d'une obligation de quitter le territoire.

En octobre 2013, Madame redépose une demande qui sera de nouveau rejetée en décembre 2016 et elle fait l'objet d'une seconde obligation de quitter le territoire.

Suite à la naissance de son troisième enfant dont le père réside en France, une nouvelle demande de régularisation est déposée pour Madame en décembre 2017.

A ce jour, elle est toujours dans l'attente d'une décision de la préfecture, et bénéficie de récépissé sans autorisation de travail depuis plus d'un an.

A son arrivée en France, Madame a alterné différents types d'hébergement (hôtel, CADA, église, centre d'hébergement) avant d'intégrer un hébergement en appartement diffus au SAVDH le 16 mars 2017. Madame était alors enceinte de son troisième enfant.

Dans le cadre de l'hébergement, la famille est accompagnée sur différents axes de travail. Mme est reçue régulièrement en entretien, elle a besoin de soutien concernant l'ouverture de droits, l'accès aux soins, les démarches administratives.

Elle a été accompagnée dans sa demande de régularisation. Il a fallu soutenir Madame dans la constitution de son dossier afin de réunir tous les éléments nécessaires à l'obtention d'un titre de séjour.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle Madame a une bonne maîtrise de la langue française ce qui favorise son autonomie. Cependant, Madame n'est pas autorisée à travailler ce qui limite les perspectives d'emploi. Elle a rencontré la conseillère en insertion socio professionnelle du SAVDH et une orientation en AAVA a été préconisée. Madame est en attente d'une place disponible. De plus, l'arrivée d'un quatrième enfant en décembre 2018 a suspendu le travail autour de l'orientation professionnelle.

Concernant la vie familiale, Madame rencontre des difficultés d'ordre éducatives. Elle a besoin de soutien dans la parentalité. Un signalement de l'assistance sociale scolaire a eu lieu suite à une négligence de Madame à l'encontre de ses enfants. En effet, une ordonnance de placement provisoire a eu lieu à l'IDEF pendant une semaine. Un travail de collaboration s'est rapidement mis en place avec le secteur.

MONOGRAPHIE SAVDH – Etat de de situation de la famille C

L'équipe du SAVDH accompagne des familles dans le cadre de l'hébergement et de l'insertion socio professionnelle.

Il y a un référent de parcours pour l'accompagnement socio administratif, un référent éducatif pour les enfants mineurs et un référent hébergement pour l'habitat et l'investissement dans le logement. Des conseillères en Insertion Socio-Professionnelle ainsi qu'un référent logement pour la partie recherche d'appartement (dans le cadre des accords collectifs) complètent l'équipe.

Diagnostic de situation

Contexte social

La famille C, de nationalité Roumaine, titulaire d'une carte d'identité est arrivée en France en 2001 avec leurs 9 enfants.

Depuis leur arrivée sur le territoire, la famille a multiplié les solutions d'hébergements précaires (squats, 115, la rue)

Depuis décembre 2016, ils ont été hébergés au CHRS Cléberg (Lyon 6) avec 4 enfants à charge et depuis le 21 septembre 2017, ils ont pu bénéficier d'un hébergement en diffus au sein du nouveau CHRS Cléberg sur Villeurbanne.

Le couple et 2 enfants à charge habitent donc désormais un appartement autonome avec un accompagnement pluridisciplinaire réalisé par l'équipe du SAVDH.

Plan d'action et évolution du parcours

L'accompagnement de la famille s'est décliné en 4 axes principaux :

- L'aspect santé,
- L'accès au droit
- L'aspect éducatif et la scolarité des enfants
- L'aspect professionnel

L'aspect Santé

La famille a bénéficié de l'aide médicale étatique depuis leur arrivée sur le territoire limitant l'accès aux soins. Nous avons détecté que la famille avait des difficultés à s'inscrire dans un parcours de soins malgré des problèmes de santé avérés : Difficulté à prendre des rdv, à les honorer, des droits limités, avec une discrimination des professionnel(le)s de santé.

Depuis que Mr travaille et qu'il a ouvert son droit au séjour, Mr bénéficie de la CMU C avec ses deux enfants. **Mme est encore bénéficiaire de l'AME.**

Des rendez-vous sont pris avec l'équipe et un accompagnement souvent physique est fait pour qu'ils soient assurés. (Exemple : orthophoniste, généraliste...)

Malgré tout, l'aspect médical ne semble pas être une priorité pour la famille.

L'accès au droit

Jusqu'en juin 2018, la famille n'avait aucun droit. Ils ont pu être débloqués grâce au travail.

La famille a un droit au séjour et de fait, Mr bénéficie de la CMU-C. Il a pu obtenir les prestations familiales, et peut prétendre à la prime d'activité bien que les délais de traitement et la difficulté d'accès aux institutions font que Mr n'en bénéficie toujours pas.

L'accompagnement éducatif et la scolarité des enfants

Des difficultés éducatives persistent dans cette famille. A plusieurs reprises des informations préoccupantes ont été réalisées mais elles n'ont pas toujours été prises en compte par la métropole.

Les enfants auraient, entre autres, été témoins de violences conjugales et sont sans cesse livrés à eux-mêmes.

Au niveau de la scolarité, une vigilance a été apportée avec des préconisations adaptées (classe upe2a et proposition d'orientation en classe Ulis). Un soutien scolaire a été mis en place au sein du CHRS par des bénévoles mais les enfants comme les parents n'adhèrent pas à cette proposition.

Des contacts entre l'équipe et l'école se font régulièrement.

Au niveau éducatif, tous les professionnels qui gravitent autour de la famille sont vigilants quant aux enfants laissés seuls dehors sans surveillance et qui parfois commettent des actes « répréhensibles ».

L'insertion professionnelle

Etant Européen, le couple n'avait pas de droit au séjour mais pouvait exercer une activité professionnelle. La garde des enfants étant assurée par la mère, nous avons axé l'insertion professionnelle sur Mr. Dans le cadre de notre accompagnement, notre CISP a orienté ce dernier vers le PLIE afin de bénéficier de cours de Français et d'un agrément en IAE.

Monsieur n'a jamais été scolarisé dans son pays d'origine. Il est analphabète. Il a toutefois développé des compétences d'ouvrier agricole dans son pays d'origine.

Il travaille au jardin de Lucie (entreprise d'insertion) depuis juin 2018.

Nous avons orienté Mme sur des ateliers linguistiques mais elle n'a pas réussi à s'en saisir.

Evolution du parcours

La situation de cette famille a évolué. Depuis le début de leur prise en charge, la famille a pu mettre en place différents suivis qui contribuent à leur évolution.

Actuellement, la situation administrative et financière s'est stabilisée et cela va leur permettre d'accéder à un logement autonome (accords collectifs).

Conclusion

La transition d'un hébergement collectif à un appartement diffus a permis à la famille de retrouver de la sérénité et a contribué à son autonomie.

La prise en charge pluridisciplinaire a permis de renforcer l'accompagnement sur des champs spécifiques.

2. APERÇU DE L'ACTIVITE 2018

1. Faits marquants

Le SAVDH Hébergement a poursuivi en 2018 sa structuration autour des activités d'hébergement d'urgence.

Ainsi il comporte pendant toute l'année 2018 6 dispositifs différents d'hébergement diffus :

- Les logements alternatifs 1 créés en 2013 : 50 places
- Les logements alternatifs 2 créés en 2015 : 51 places
- Les logements alternatifs 3 créés en 2017 : 29 places
- L'extension en diffus du CRS Cléberg créée en 2016 : 15 places
- Les places Urgences du CHRS Régis créées en 2017 : 30 places
- Les appartements regroupés du CHRS Cléberg créés en 2017 : 47 places

Ainsi le dispositif SAVDH Hébergement comporte 222 places.

La réorganisation interne

Durant l'année 2018 s'est tenu lieu un travail en interne pour organiser le service autour d'un accompagnement pluridisciplinaire.

Cette réorganisation a débouché sur :

- La création de fiche de poste différencié dans le service et une distinction des tâches autour d'un référent de parcours, d'un référent éducatif et parentalité un référent hébergement et une conseillère en insertion professionnelle.
- Une répartition des ménages accompagnés par secteur avec un regroupement sur Villeurbanne et le quart est de l'agglomération ainsi qu'un secteur sur le quart sud.
- La mise en place d'un poste de référent hébergement en charge d'accompagner les familles autour de la notion d'habité et de gérer les affaires logistiques du service.

2. Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2018	En ETP
Chef de service	Annie DEVARENNE	1
Référent éducatif	Nadège MAKHLOUF	1
Référent de parcours	Doria ILGHET	1
Référent éducatif	Camille IMBERT	1
Référent de parcours	Laurent BARBERET	1
CISP	Véronique JACQUEMOT	0,3
CISP	Valérie RIQUELME	0,1
Référent hébergement	Pierre MARECHAL	1
Total		6,1

3. Evaluation / démarche qualité

Dans le cadre de la démarche qualité ont été repris cette année les dossiers individuels de prise en charge.

Ces dossiers physiques ou dématérialisés sont relatifs à la protection des données individuelles et le travail en cours a pour but de mieux sécuriser les données et mieux informer les personnes accueillies sur leur contenu.

4. Données quantitatives

Les nuitées en CHRS

	CHU Extension Cléberg	CHU REGIS	CHRS Cléberg familles
Capacité (nombre de places)	15	30	47
Nombre de nuitées réalisables	5475	10950	17155
Nombre de nuitées réalisées	5650	12292	16941
Taux d'occupation	103%	112%	99%

Les nuitées en logement d'Urgence

	Logements Alternatifs 1	Logements Alternatifs 2	Logements Alternatifs 3
Capacité (nombre de places)	50	51	29
Nombre de nuitées réalisables	18250	18615	10585
Nombre de nuitées réalisées	19166	22405	10220
Taux d'occupation	105%	120%	96%

3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

1. Typologie des personnes accompagnées

a. Sexe / âge (cumul sur l'année)

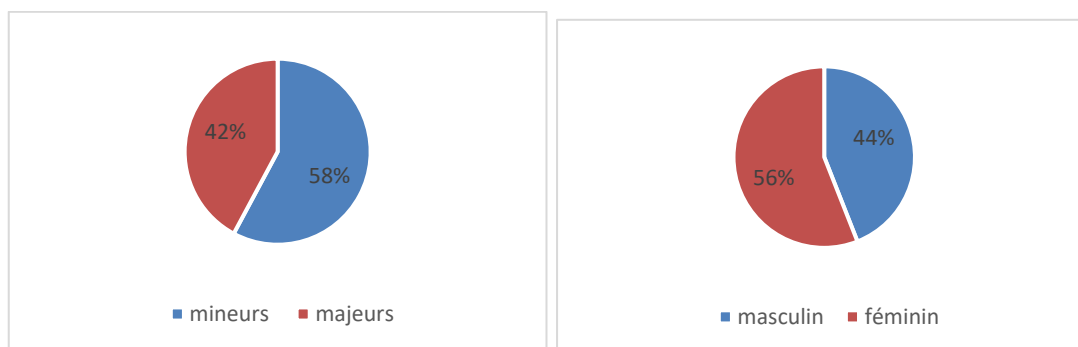
La répartition par âge en CHRS CHU

	CHU extension Cléberg			CHU REGIS			CHRS Cléberg familles		
	féminin	masculin	Total	féminin	masculin	Total	féminin	masculin	Total
0 - 13	4	3	7	10	11	21	15	6	21
14- 17	2	0	2	3	2	5	5	5	10
18 ~ 25	0	1	1	2	0	2	3	2	5
26 ~ 59	3	3	6	8	5	13	9	9	18
60 et +	1	0	1				1	1	2
Total	10	7	17	23	18	41	33	23	56

La répartition par âge en Logement d'urgence

Tranche d'âge détaillée	LA1			LA2			LA3		
	féminin	masculin	Total	féminin	masculin	Total	féminin	masculin	Total
0 - 13	18	15	33	18	16	34	8	3	11
14 – 17	1	3	4	2	3	5	2	0	2
18 ~ 25	2	1	3	1	5	6	1	2	3
26 ~ 59	11	7	18	14	9	23	5	6	11
60 ou +	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Total	32	26	58	35	33	68	17	11	28

Chiffres globaux du dispositif complet (CHU-CHRS et logement d'urgence)



b. Composition familiale

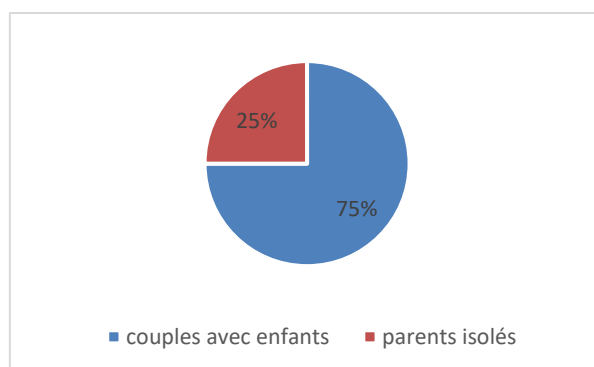
Composition familiale en CHRS CHU

	CHU extension Cléberg			CHU REGIS			CHRS Cléberg familles		
Nombre de familles	Nb d'enfants			Nb d'enfants			Nb d'enfants		
Composition familiale	1 ~ 3	4 ou +	Total %	1 ~ 3	4 ou +	Total %	1 ~ 3	4 ou +	Total %
Couple avec enfant(s)	2	1	3	3	2	5	7	3	10
Parent isolé	1		1		3	3		1	1
Total	3	1	4	3	5	8	7	4	11

Composition familiale en logement d'urgence

	LA1			LA2			LA3		
Nombre de familles	Nb d'enfants			Nb d'enfants			Nb d'enfants		
Composition familiale	1 ~ 3	4 ou +	Total	1 ~ 3	4 ou +	Total	1 ~ 3	4 ou +	Total
Couple avec enfant(s)	5	3	8	6	4	10	6		6
Parent isolé	2	2	4	3	1	4		1	1
Total	7	5	12	9	5	14	6	1	7

Chiffres globaux du dispositif complet (CHU-CHRS et logement d'urgence)



c. Nationalité des personnes accompagnées

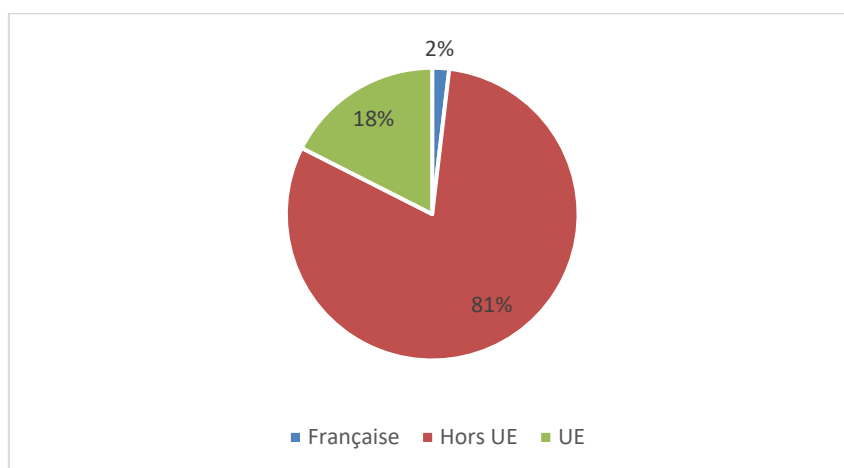
Nationalité des personnes en CHU CHRS

	CHU extension Cléberg		CHU REGIS		CHRS Cléberg familles	
Nationalité	Total	%	Total	%	Total	%
Française			1	2,4%		
Hors UE	17	100%	30	73,2%	51	91,1%
UE			10	24,4%	5	8,9%
Total	17		41		56	

Nationalité des personnes en logement d'urgence

Nationalité	LA1		LA2		LA3	
	Total	%	Total	%	Total	%
Française	1	1,7%	3	4,4%		
Hors UE	32	55,2%	58	85,3%	28	100%
Union Européenne	25	43,1%	7	10,3%		
Total	58		68		28	

Chiffres globaux du dispositif complet (CHU-CHRS et logement d'urgence)



d. Situation administrative des personnes accompagnées dans le dispositif

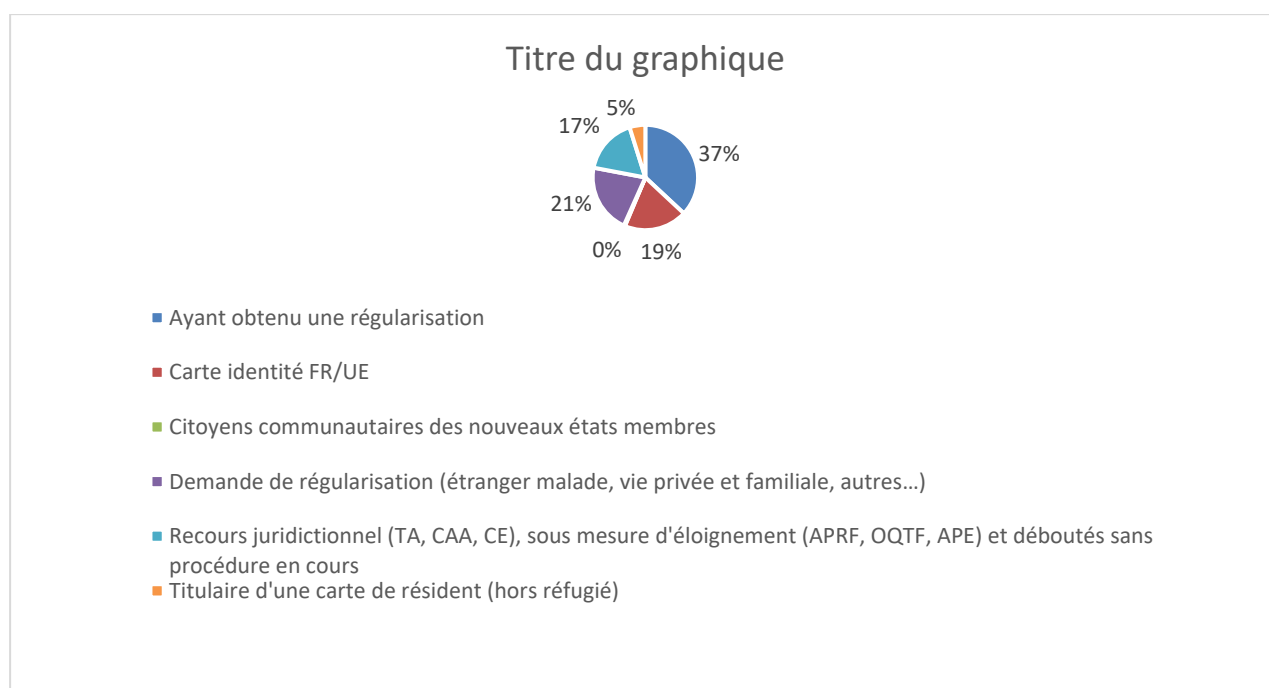
Situation administrative des personnes en CHU CHRS

	CHU extension Cléberg		CHU REGIS		CHRS Cléberg familles	
	Total	%	Total	%	Total	%
Ayant obtenu une régularisation	10	58,8%	27	65,8%	2	3,6%
Carte identité FR/UE			11	26,8%	5	8,9%
Citoyens communautaires des nouveaux états membres	1	5,9%				
Demande de régularisation (étranger malade, vie privée et familiale, autres...)	4	23,5%			18	32,1%
Recours juridictionnel (TA, CAA, CE), sous mesure d'éloignement (APRF, OQTF, APE) et déboutés sans procédure en cours	2	11,8%	3	7,3%	19	33,9%
Titulaire d'une carte de résident (hors réfugié)					12	21,4%
Total	17		41		56	

Situation administrative des personnes en Logement d'urgence

	LA1		LA2		LA3	
	Total	%	Total	%	Total	%
Ayant obtenu une régularisation	26	44,8%	27	39,7%	7	25%
Carte identité FR/UE	26	44,8%	10	14,7%		
Demande de régularisation (étranger malade, vie privée et familiale, autres...)	4	6,9%	16	23,5%	15	53,6%
Recours juridictionnel (TA, CAA, CE), sous mesure d'éloignement (APRF, OQTF, APE) et déboutés sans procédure en cours	1	1,7%	15	22,1%	6	21,4%
Titulaire d'une carte de résident (hors réfugié)	1	1,7%				
Total	58		68		28	

Chiffres globaux du dispositif complet (CHU-CHRS et logement d'urgence)



2. Information sur les personnes entrantes dans le dispositifs

Personnes entrantes en CHU CHRS

	CHU Extension Cléberg	CHU REGIS	CHRS Cléberg familles
Nombre de personnes accueillies	0	10	12
Nombres de ménages accueillis	0	2	1

Personnes entrant en logement d'urgence

	LA1	LA2	LA3
Nombre de personnes accueillies	5	9	0
Nombres de ménages accueillis	1	2	0

3. Informations sur les personnes sortantes du dispositif

a. Nombre et motifs de sorties des personnes relevant

Des CHU CHRS

Motif de sortie	CHU extension Cléberg	CHU Regis	CHRS Cléberg familles
Logement privé autonome (Bail direct)			
Logement social autonome (Bail direct)	5	3	6
Total	5	3	6

Nombre de personnes sortantes de logement d'urgence

Motif de sortie	LA1	LA2	LA3
Logement privé autonome (Bail direct)			
Logement social autonome (Bail direct)	14	6	0
Total	14	6	0

b. Durée de séjour

Séjour des personnes sortantes du dispositif

Durée totale de séjour en mois	CHRS Extension Cléberg	CHU Régis	CHRS Cléberg familles
0 -12			6
12 ~ 23			
36 ou +	5	3	
Total	5	3	6

Séjour des personnes sortantes de logement d'urgence

Durée totale de séjour en mois	LA1	LA2	LA3
24- 35	9		
36 ou +	4	6	
Total	13	6	0

Positionnement des familles en ACDA toujours présentes au 31/12/2018

Positionnement familles en ACDA	
Logement alternatif 1	4
Logement alternatif 2	2
Logement alternatif 3	
CHU extension Cléberg	1
CHRS Régis	3
Total	10

4. L'ACCOMPAGNEMENT

1. Modalités d'accompagnement

Au-delà de l'accompagnement individuel engagé par les travailleurs sociaux, le SAVDH s'appuie sur :

a. Aide financière

De nombreuses familles accompagnées, étant dans des situations administratives complexes, n'ont pas de ressources. Ainsi le dispositif d'hébergement aide financièrement ces ménages pour qu'ils puissent subvenir à leur besoin alimentaires.

Par ailleurs, des aides peuvent être délivrées exceptionnellement pour faciliter le parcours administratifs des personnes. Nous aidons par exemple au paiement des timbres fiscaux pour l'obtention des titres de séjours. Certaines aides font l'objet d'un échéancier de remboursement par les familles.

Ainsi ce sont plus de 90 000€ qui ont été distribués en 2018

b. Actions collectives

En 2018, un groupe de travail transversal aux services d'hébergement diffus d'ALYNEA s'est mis en place.

Afin de proposer des actions collectives support à l'accompagnement délivré dans l'hébergement un recensement des besoins a été mis en place.

Cet état des lieux a pris la forme d'un questionnaire dont les retours seront analysés début 2019.

2. L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

Le service SAVDH bénéficie de l'appui d'un 0,5 ETP de conseillère en insertion socio professionnelle (CISP) pour l'ensemble de ses familles, excepté les familles de Cléberg qui ont continué à bénéficier du suivi engagé par leur CISP avant leur passage au SAVDH.

En 2018, l'accompagnement socio professionnel a pu prendre appui sur le dispositif d'Adaptation à la Vie Active (AAVA) mis en place à ALYNEA à partir de janvier 2018.

En 2018 ce sont 8 personnes qui ont pu intégrer cette activité autour de la menuiserie et de l'embellissement d'appartement.

L'AVAA est envisagée comme une solution permettant d'appuyer l'accompagnement et la mobilisation des personnes accueillies. Ce dispositif permettra d'inclure les personnes en difficulté dans leur projet d'insertion. Il permettra en outre d'améliorer les conditions d'hébergement actuelles tout en tenant compte de la contrainte budgétaire.

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Suite à cette année de travail marquée par une nouvelle réorganisation, nous devons continuer en 2019 à asseoir cette approche pluridisciplinaire des accompagnements. Ainsi nous envisageons en 2019 un travail autour de l'outil projet personnalisé qui devra être un des éléments de cette intervention pluridisciplinaire.

Par ailleurs nous constatons depuis fin 2018 de nouvelles modalités d'orientation par le SIAO. En effet, les familles sont orientées sur les logements d'urgence à partir du moment où un début de régularisation est effectué et un travail d'insertion possible. Nous devons envisager à l'avenir de configurer le service pour un véritable travail d'insertion qui ne soit plus uniquement une gestion de l'attente d'une régularisation.

Cette perspective va nous obliger à travailler avec notre financeur pour mieux inclure une démarche d'insertion socio-professionnelle sur le SAVDH hébergement.

Par ailleurs, nous envisageons de continuer l'appui de l'AAVA pour permettre à des personnes de faire émerger un projet professionnel ou de maintenir leur employabilité.

Les actions collectives issues de l'enquête permettront également de participer à un mieux-être des personnes accueillies en améliorant la gestion de l'attente de ces situations complexes en cours de régularisation.

Nous comptons également poursuivre en 2019 les actions de transformation du parc d'hébergement commencé en 2018. En effet, avec l'appui de notre partenaire EMH, nous cherchons à rendre des appartements vieillissants pour intégrer dans notre parc des logements offrant une meilleure qualité d'accueil.